Image not found or type unknown

Résiliation de bail avec préavis de un mois

Par **Jacotte33**, le **04/06/2010** à **13:35**

Ma locataire a décidé de résilier le bail avec un préavis de un mois. Son excuse est comme suit: "La présente lettre vaut congé pour le 20 JUIN 2010 (soit un préavis d'un mois) compte tenu de mon âge et de mon état de santé. Ci-joint, certificat médical."

Hors ce certificat médical n'est qu'une lettre du docteur disant qu'il recommande que Mme X déménage, mais ne donne aucun détail sur les soit disant raisons de santé de la Madame.

La dame en question a 72ans, et ne parait pas plus en mauvaise santé ce jour que lorsqu'elle a pris l'appartement le 22 juillet 2008.

Est-ce assez pour satisfaire le préavis de un mois seulement?

Merci pour votre réponse.
JRP

Par **dobaimmo**, le **04/06/2010** à **13:40**

malheureusement, à cet age là, un simple certificat médical indiquant que l'état de santé de la personne NECESSITE un changement de lieu, suffit.
vous pouvez demander que le médecin se mouille un peu plus en passant de la rubrique "recommandation" à necessité médicale.
cordialement

Par **Jacotte33**, le **04/06/2010** à **13:46**

Un grand merci pour votre réponse aussi rapide.

Bonne journée
JRP

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés